

Réf: Dossier 308809

Avis de constitution

SOCIETE « SALON DE COIFFURE TONY »

Siège ABIDJAN COCODY 2 PLATEAUX VALLON NON
LOIN DE LA PHARMACIE ST JOSEPH, Lot 2163, Ilot 189

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 24/04/2024, et enregistrés au CEPICI le 29/04/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SALON DE COIFFURE TONY »

Objet : SALON DE COIFFURE ET PRESTATIONS DIVERSES.
La prise de participation dans tous types de sociétés existantes ou à créer, création de toutes sortes d'entreprises, fond de commerce, la représentation commerciale et industrielle ainsi que la distribution de toutes marques et produits.
Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY 2 PLATEAUX VALLON NON
LOIN DE LA PHARMACIE ST JOSEPH, Lot 2163, Ilot 189

Dirigeant(s) M DING HONGYANG (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-05992 du 14/06/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°36184/GTCA/RC/2024 du 14/06/2024

